

## VOTRE RESPONSABILITÉ

En utilisant les services offerts, vous vous engagez à :

- accepter d'être évalué annuellement;
- participer activement et à collaborer à l'élaboration ainsi qu'à la reévaluation de votre plan de services;
- utiliser la subvention en conformité avec le plan d'intervention;
- Transmettre le formulaire de réclamation des frais et d'attestation des visites et les factures confirmant l'utilisation de la subvention selon les **échéanciers** établis.

## VOUS AVEZ DES QUESTIONS CONCERNANT CE PROGRAMME...

N'hésitez pas à en discuter avec l'intervenant responsable de votre dossier. Ce dernier se fera un plaisir de répondre à vos questions.

Sinon, veuillez vous adresser à l'accueil première ligne pour avoir accès à ce programme.

**450 627-2530**  
**Poste: 64922**

POUR PLUS D'INFORMATIONS,  
VISITEZ LE SITE INTERNET DU  
CISSS DE LAVAL

[www.cssslaval.qc.ca](http://www.cssslaval.qc.ca)

DANS LA SECTION

VOTRE SANTÉ ET VOTRE BIEN-ÊTRE

PERSONNES AYANT UNE DÉFICIENCE

PROGRAMMES RÉGIONAUX EN DÉFICIENCE

*Centre intégré  
de santé  
et de services sociaux  
de Laval*

Québec 

Soutien à domicile

Direction DI-TSA-DP

Version mise à jour le 2016-07-20



À propos  
du programme  
transport-  
hébergement

Québec 

# À PROPOS

## DU PROGRAMME TRANSPORT- HÉBERGEMENT

Ce programme vise à compenser les coûts supplémentaires pour les déplacements que les familles peuvent avoir à assumer auprès de la personne ayant une déficience. Ce programme permet donc aux familles et aux proches d'avoir un soutien adapté à leur besoin afin de poursuivre leur implication.

### À QUI S'ADRESSE CE PROGRAMME

La clientèle admissible à ce programme est la suivante :

- Les enfants d'âge préscolaire fréquentant un centre de stimulation précoce dûment reconnu;
- Le personne recevant un des traitements suivants :
  - ◇ Les traitements répétitifs d'hémodialyse.
  - ◇ Les traitements médicaux intensifs, répétitifs et continus, en lien avec la déficience;
  - ◇ Les traitements intensifs (12 traitements et plus dont la fréquence minimale est plus d'une fois aux deux semaines) et continus de réadaptation (audiologie, ergothérapie, orthophonie, physiothérapie);

- ◇ Les traitements doivent être dispensés par un professionnel du réseau de la santé et des services sociaux du Québec, membre de l'ordre professionnel correspondant à la profession.

### CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

- Présenter un diagnostic attestant de la déficience ou de la maladie;
- Présenter une situation d'handicap;
- Demeurer sur le territoire de Laval.

### OBJECTIFS DE CE PROGRAMME

L'objectif de ce programme est d'allouer une aide financière pour les déplacements de toute personne présentant une déficience intellectuelle, psychique, organique ou physique (motrice, visuelle, auditive ou du langage et de la parole). Il s'agit de déplacements vers l'établissement du réseau du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) (le plus approprié et rapproché) offrant les services d'adaptation et de réadaptation, de diagnostic ou de traitement liés aux déficiences identifiées au plan d'intervention de la personne.

### LES SERVICES OFFERTS

Ce programme attribue une subvention correspondant à un pourcentage du coût engendré selon le mode de transport. Le stationnement est remboursé, quant à lui, à 60%.

### LA RESPONSABILITÉ DU CISSS DE LAVAL

Dans le cadre de ce programme, le CISSS de Laval :

- S'assure que l'intervenant responsable de votre dossier évalue vos besoins et établit avec vous le plan d'intervention ainsi que le recours à d'autres services, le cas échéant;
- S'assure qu'une réévaluation des services soit effectuée selon l'échéancier prévu ainsi que la mise à jour de votre plan d'intervention;
- S'assure que vous receviez l'information à propos des différents moyens de transport à privilégier et des modalités de remboursement.